



Lettre de mission pour l'Équipe de Coordination Pastorale de la paroisse de : Val des Salines.

Doyenné de : BANLIEUE – VAL DE L'OGNON

Le Concile Vatican II a appelé les fidèles laïcs à vivre leur responsabilité de baptisés et de confirmés dans l'Église et dans le monde ; il a également affirmé que « *des laïcs peuvent, de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement avec l'apostolat hiérarchique* » (LG n° 33). Le pape François souligne : « *En vertu du baptême reçu, chaque membre du Peuple de Dieu est devenu disciple missionnaire (cf. Mt 28,19). Chaque baptisé, quelle que soit sa fonction dans l'Église et le niveau d'instruction de sa foi, est un sujet actif de l'évangélisation [...] Tout chrétien est missionnaire dans la mesure où il a rencontré l'amour de Dieu en Jésus-Christ ; nous ne disons plus que nous sommes « disciples » et « missionnaires », mais toujours que nous sommes « disciples-missionnaires ».* (EG n°120)

L'existence des paroisses nous invite tous à vivre les deux dimensions essentielles de la vie et de la mission de l'Église que sont la communion ecclésiale et l'élan missionnaire (Cf. *Christifideles laici* n° 27). C'est dans cette perspective qu'est constituée l'équipe de coordination pastorale.

L'ECP est composée : du curé, ou modérateur ou administrateur, du délégué pastoral (membre de droit) et de 5 membres laïcs associés par lettre de mission à l'exercice de la charge pastorale du curé. Le prêtre coopérateur, lorsqu'il y en a un, participe habituellement à l'ECP.

M. l'Abbé Michel NAAS, curé de la paroisse, en est le responsable.

Les diacres, ne faisant pas partie des équipes de coordination pastorale, sont associés à la vie de la paroisse au titre de leur ministère spécifique.

Délégué(e) pastoral(e) : .Pierre GUEDIN

Les membres de l'ECP de la paroisse du Val des Salines sont

2019	CHEVAUX Jean Pierre	3 rue des Aubépines – Ecole Valentin	3
2019	FOUCHARD Delphine	26 rue de la Grande Charrière – Miserey Salines	4
2016	GRUET Bernadette	7 Champ Siron – Ecole Valentin	1
2013	GUEDIN Brigitte	35 rue des Etouvettes – Miserey Salines	2

¹L'annonce de la foi (pôle 1), la célébration du salut (pôle 2), le service de la vie des hommes (pôle 3), les priorités pastorales et spécifiques (pôle 4), la vie économique de la paroisse (pôle 5).

En fonction de son pôle, le référent, recense et accompagne plus particulièrement les équipes de la paroisse qui sont concernées par son pôle. Il les encourage, les soutient et participe au moins une fois par an à l'une de leur rencontre.

¹ L'Equipe de coordination pastorale : texte de référence - janvier 2019, n°5, « Répartition des pôles ». Chaque membre est référent de l'un des pôles. Aucun pôle n'est attribué au DP et au curé.

La mission de l'ECP s'inscrit dans les orientations pastorales du diocèse, elle consiste à :

- Annoncer l'Evangile.
- Veiller à la communion fraternelle et susciter un élan missionnaire.
- Porter le souci pastoral de la communauté, donner la direction, établir le projet pastoral.
- Assurer la coordination et la cohérence des activités apostoliques de la paroisse.
- Favoriser l'expression de la communauté par un conseil pastoral et/ou par des assemblées de chrétiens.

Pour assurer cette mission, il importe que l'équipe de coordination soit présentée à la communauté au cours d'une célébration eucharistique dominicale.

Conditions d'exercice de la mission :

- La durée du mandat est de trois ans renouvelable une fois.
- L'ECP se réunit régulièrement une fois par mois.
- Les membres de L'ECP font preuve d'attention bienveillante, de soutien fraternel, d'ouverture d'esprit. Ils agissent au nom de l'ECP et non pas en leur nom propre. Tous ont un devoir de discrétion, de confidentialité.

Formation : Les membres de l'ECP sont invités à participer chaque année aux formations proposées par le diocèse : journées diocésaines et temps de ressourcement spirituel.

Accompagnement : L'évêque a appelé un responsable diocésain pour assurer l'accompagnement des DP et des ECP. Celui-ci est à leur service. Si un membre quitte prématurément l'ECP, le départ doit se faire en consultation avec l'équipe, le curé, le DP et le responsable diocésain.

La mission est confiée à l'ECP jusqu'au 1^{er} septembre 2022

« Je vous exhorte à vous conduire d'une manière digne de votre vocation : ayez beaucoup d'humilité, de douceur et de patience, supportez-vous les uns les autres avec amour ; ayez soin de garder l'unité dans l'Esprit par le lien de la paix. Comme votre vocation vous a tous appelés à une seule espérance, de même il y a un seul Corps et un seul Esprit. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, au-dessus de tous, par tous, et en tous » (Ep 4, 1-6).

Vous remerciant d'avoir accepté cette responsabilité, nous vous assurons de notre confiance, de notre appui et de notre prière.

A Besançon, le 1^{er} septembre 2019

Vicaire général (ou Vicaire épiscopal)



Manuel TRAMAUX
Chancelier

